



Municipalité de Champlain
819, rue Notre-Dame, Champlain QC G0X 1C0
Téléphone 819-295-3979 / Télécopieur 819-295-3032
Courriel : municipalite.champlain@infoteck.qc.ca



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors d'une assemblée du conseil municipal de Champlain qui se tiendra le **LUNDI 5 JUIN 2023**, à compter de 20 heures, au Centre du Tricentenaire, 961, rue Notre-Dame, il sera discuté des demandes suivantes :

1. Demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Steven Héroux pour autoriser la construction d'un bâtiment principal de 110,60 m² et d'un bâtiment accessoire (garage) de 40,19 m² pour un total de 150,79 m², soit un coefficient d'emprise au sol de tous les bâtiments de 27,82% alors que la réglementation autorise 20% (Article 8,3).

Le tout sur le lot 6 557 304 situé au 60 rue Massicotte.

2. Demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Alexandre Léonard pour autoriser :
 - a. La construction d'un bâtiment principal de 110,60 m² et d'un bâtiment accessoire (garage) de 35,72 m² pour un total de 146,32 m², soit un coefficient d'emprise au sol de tous les bâtiments de 25,62% alors que la réglementation autorise 20% (Article 8,3);
 - b. La construction d'une 2^{ème} entrée charretière sur rue latérale pour le garage alors que la réglementation n'en permet qu'une seule (Article 14,8);
 - c. L'érection d'une clôture de 1,5 m de haut dans la marge avant alors que la hauteur maximale est d'un (1) mètre.

Le tout sur le lot 6 557 305 situé au 70 rue Massicotte.

3. Demande de dérogation mineure présentée par Madame Sylvie Despins et Monsieur Robert Massicotte pour autoriser le prolongement linéaire (agrandissement de 72,89 m² - 4,57 m x 15,95 m) d'un bâtiment agricole existant de 268,01 m² (17,93 m x 15,95 m) à 1,30 mètre de la ligne latérale alors que la réglementation autorise trois (3) mètres (Article 7,1), le tout sur le lot 5 364 615 situé au 105 (0) rue Ste-Anne. Le bâtiment existant a un coin à 0,66 mètre de la même ligne latérale.
4. Demande de dérogation mineure présentée par Madame Jeannine Hinse et Monsieur Gaétan Bélisle pour autoriser la construction d'un garage annexé de 27,76 m² (3,96 m x 7,01 m) à 2,24 m de la ligne latérale alors que la maison est à 2,24 m de la ligne latérale opposée et que la réglementation autorise une somme des marges latérales de six (6) m (Article 7,1), le tout sur le lot 4 503 310 situé au 84 rue Beaudry.

Toute personne intéressée

- Pourra se faire entendre lors de l'assemblée du lundi 5 juin 2023 à 20 h au Centre du Tricentenaire
- ou faire parvenir ses avis ou commentaires par courriel à info@municipalite.champlain.qc.ca ou par courrier au 819, rue Notre-Dame, Champlain QC G0X 1C0

Donné à Champlain ce dix-septième jour du mois de mai deux mille vingt-trois (17 mai 2023)


Jean Houde, secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai affiché deux (2) copie ci-haut mentionné sur le site internet de la municipalité (section avis) et au bureau municipal, le 17 mai 2023

Donné à Champlain ce dix-septième jour du mois de mai deux mille vingt-trois (17 mai 2023)



Jean Houde, secrétaire-trésorier